CARAVANING DU CHATEAU D'HARDELOT A CONDETTE



TARIFS LOCATIONS 2022

21, rue Nouvelle 62360 CONDETTE Tél/Fax/ 03 21 87 59 59

Site web: <u>www.camping-caravaning-du-chateau.com</u> e-mail: <u>contact@camping-caravaning-du-chateau.com</u>

Mobil-home 4/6 places Marque LOUISIANE Modèle « GRAND LARGE »:

Dates	28 mars au	30 avril au	2 juillet au	30 juillet	20 août	3 sept
	30 avril	2 Juillet	30 juillet	20 août	au 3 sept	31 Oct
1 Semaine	445 €	480 €	548 €	690€	548 €	445 €
2 nuits	135 €	138 €				135 €
3 nuits	202.50 €	207 €				202.50 €
Promo basse saison (hors vac. Scolaires): <u>2 personnes</u> 57 € la nuit (mini 2 nuits)						

Week-end ascension (mini 3 nuits) pentecôte, pâques (mini 2 nuits)

Equipement des mobil-homes :

Terrasse, salon de jardin, parasol, Télé, frigidaire avec congélateur, four micro-ondes, cafetière électrique. Nécessaire de cuisine, Couverture, oreillers,

<u>Taxe de séjour : 0,45 par jour et par pers de + de 18 ans</u>

Extrait des conditions générales de location :

- Art. 1- Montant des arrhes : 50% du montant du séjour, (règlement possible en 2 fois avec accord de la Direction)
- Art. 2- la location s'effectue de 16h à 20h pour l'arrivée, et de 9h à 10h pour les départs,
- Art. 3- Le règlement du solde de la location s'effectue à l'arrivée,
- Art. 4- Un état des lieux sera réalisé lors de l'installation et au départ du locataire,
- Art. 5- A son arrivée lors de l'inscription, le locataire déposera un chèque de caution de 500 euros (matériel), et de 50 euros (nettoyage)
- Art. 6- le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté, toutes dégradations feront l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie. le mobil-home sera rendu dans le même état de propreté, à défaut et en fonction du nettoyage à effectuer, une somme de 20 à 50 euros pourra être réclamée pour la remise en état de propreté du matériel loué.
- Art. 7- Les chiens sont acceptés et gratuits (tenus en laisse, avec utilisation de l'aspirateur mis à disposition pour le nettoyage)
- Art. 8- Le Règlement Intérieur du Camping s'applique également aux personnes en location,

En particulier sur : Le respect du voisinage, des installations communes, de la surveillance des enfants et des adolescents, et du règlement concernant les visiteurs (Admis après accord de la Direction et autorisés jusque 22h).

(Pas de frais de réservation...)